

COMMENT REMPLIR LE FEUILLET DE STATISTIQUES ?

- Inscrire les noms des chasseurs qui appartiennent à votre groupe
- Inscrire les numéros permis de chasse et si vous êtes détenteur d'un permis de femelle
- Mettre un X sur chacune des journées que vous avez chassées. *Exemple : Jean-Marc chasse le 12 et 13 septembre. Il marque un 'X' sur le 12 et 13 à côté de son nom. Cela donne 2 jours-chasse total.*

DANS LE CAS D'ABATTAGE ?

Remplir les informations sur le bas du page : la date et l'heure que l'animal a été abattu, le sexe de l'animal, les deux (2) chasseurs qui ont apposés les coupons de transport, le lieu de l'abattage

COMMENT REMPLIR LE SUIVI DES ENREGISTREMENTS?

Inscrire les dates des entrées et sorties des chasseurs de votre groupe. *L'exercice est primordial pour les usagers du poste d'accueil virtuel (PAV/ enregistrement en ligne) du fait que vous ne vous présentez pas à l'accueil.*

*****REMETTRE LE FEUILLET DE STATISTIQUES À L'ACCUEIL OU AU BUREAU DE LA ZEC À LA FIN DE VOTRE CHASSE*****

- DES OBLIGATIONS LÉGALES À NE PAS OUBLIER -

Expédition de chasse l'original

Une expédition de chasse à l'original débute par la présence simultanée, sur un même lieu de chasse, pendant la période de chasse, d'un minimum de deux personnes qui ont convenu de chasser ensemble et qui sont titulaire de permis de chasse à l'original appropriés [...]. Une expédition prend fin lorsqu'un orignal est abattu ou lorsqu'aucune des personnes de l'expédition n'a pratiqué la chasse à l'original au cours d'une journée dans ce lieu de chasse. Dans ce dernier cas, avant de reprendre leur activité de chasse, les personnes doivent former une nouvelle expédition. (*Source : Principales règles – Chasse sportive au Québec 2020-2022, MFFP*)

Enregistrement pour une activité

Si vous quittez la ZEC, pour toute raison, **vous devez vous enregistrer à nouveau** quand vous accédez à la ZEC à votre retour : en ligne ou au poste d'accueil. Si vous quittez la ZEC et vous ne laissez pas votre enregistrement à la sortie et/ou vous ne faites pas un nouvel enregistrement, **vous êtes en infraction.** (*Loi C.61.1, r. 78, article 3 et article 7*).